

Suivez
nous sur
CityKomi



Notre site: <https://ugict-rt.syndicatcgt.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

REJOIGNEZ
l'UGICT - CGT

La CGT des
Ingénieur-es
Cadres et
Technicien-nes

la cgt
UGICT

■ Travail le 1er mai...

Ne les laissons pas nous voler le 1er mai !...

Après avoir volé 2 ans de vie avec la réforme des retraites, les dimanches de plus en plus travaillés, le gouvernement et le patronat ont lancé de nouvelles offensives pour nous voler le 1er mai, seule journée fériée, obligatoirement chômée et rémunérée. Ce qu'ils n'ont pas réussi à faire avec leur projet de nous imposer une seconde « journée de solidarité » non rémunérée, ils veulent le faire avec le 1er mai !...

La « proposition de loi Carrefour/Interflora » est une attaque en règle du 1er mai

Aussi appelée "Permettre aux salarié-es de certains secteurs de travailler le 1er mai" la proposition de loi faite par des sénateurs et largement appuyée par le gouvernement comme par l'extrême droite, qui ne perdent jamais une occasion de réduire les droits des travailleurs-ses, **permettrait de contraindre les salarié-es de nombreuses entreprises, services et commerces à travailler.**

Des millions de travailleurs-ses potentiellement concerné-es !...

Les alertes syndicales, portées aussi lors des auditions parlementaires, ont participé à modifier le projet de loi qui s'alignait, beaucoup trop largement, avec la dérogation établie pour le travail du dimanche.

Attention, arnaque : non seulement cette première version montre leur volonté de faire travailler les salarié-es le 1er mai férié, mais la proposition de loi actuelle constitue une première brèche et **remet en cause la précieuse exceptionnalité du 1er mai**. Or, une fois qu'un principe est remis en cause, la dérogation s'étend progressivement à tous les salarié-es.

Ainsi, si cette proposition de loi est votée, **elle remettra non seulement en cause le droit au repos des salarié-es, mais ouvrira aussi de fait la concurrence aux petits commerces et commerces indépendants**, avec la possibilité d'ouverture de grandes enseignes comme Carrefour et Interflora.

Le 1er mai, journée internationale de lutte pour les travailleurs-ses gagnée par la lutte et les drames.

Cette journée, qui **existe depuis plus de 100 ans**, est née de manifestations mortelles, d'abord à Chicago en 1886 où les syndicats ouvriers états-uniens revendiquent la journée de huit heures, puis en France, avec la fusillade sanglante de travailleurs à Fourmies (Nord) le 1er mai 1891.

Le 1er mai devient une journée chômée en avril 1919, transformée sous le régime de Vichy en « fête du travail ». À la suite du Conseil National de la Résistance, **elle est réintroduite à partir de 1946 avant d'être instituée définitivement comme jour férié, chômé et payé.**

Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause 100 ans d'histoire de lutte sociale, et de reconnaissance de droit au repos.

Cette journée est fériée dans 24 sur 27 pays de l'Union Européenne, et dans la plupart des pays du monde. **La CGT ne laissera pas faire cette attaque sans précédent contre la seule journée chômée et rémunérée de l'année.**

Les salarié-es actuellement concerné-es, et obligé-es de travailler le 1er Mai, ont une majoration et comprennent bien que c'est parce que c'est si exceptionnel de travailler le 1er mai qu'il y a cette majoration. Par définition, **la majoration finira par sauter si le travail le 1er mai se généralise.**

Le volontariat prétexté par le Gouvernement n'est qu'un leurre

Nous le savons, **le volontariat réel n'existe pas** dans le lien de subordination qu'est le contrat de travail. Les employeurs obligent ainsi les salarié-es à travailler le dimanche sous peine de licenciement, ou de non-recrutement pour les nouveaux salarié-es. Il en sera de même avec le 1er mai. Ce qu'ils veulent supprimer, c'est le repos rémunéré du 1er mai : **un jour de congé volé !**

Non au hold-up, protégeons le 1er mai

Alors que la discussion en séance publique s'ouvre au Sénat à partir de jeudi 3 juillet, **la CGT appelle les sénatrices et sénateurs à s'opposer à cette proposition de loi** et à enfin **entériner le 1er mai comme jour férié et chômé par tous-tes les travailleurs-ses.**



Aujourd'hui c'est le commerce... Et après ?
Demain ce sera notre tour, si on laisse faire !
Le patronat ne désarme pas sur les conquits sociaux,
Le 1er mai n'est pas un acquis !

